

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT
ET DES EQUIPEMENTS (DAE)
N/Réf. BF/YJ/CA/2009/20
Dossier suivi par Yann JOVELET
Tél : 03.88.49.95.78

Obernai, le 6 février 2009

Madame, Monsieur,

Le Plan d'Occupation des Sols (POS), datant de 1995, prévoyait l'extension du Parc d'Activités du Thal, dans lequel sont implantées aujourd'hui plusieurs entreprises employant près de 150 personnes.

Lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), voté par la municipalité en décembre 2007, cette emprise de 4,6 hectares a été maintenue pour accueillir des petites et moyennes entreprises pour soutenir la vitalité économique de la Ville d'Obernai et de notre territoire.

La municipalité a souhaité que l'aménagement de ce secteur s'inscrive dans des règles de constructibilité respectueuses de l'environnement général du secteur en préservant tout particulièrement la qualité de vie de tous les riverains du Quartier de la Loi. Ces choix qualitatifs ont d'ailleurs largement été soulignés par le Commissaire Enquêteur, qui s'est tenu à la disposition du public lors de la procédure d'enquête publique en décembre 2006.

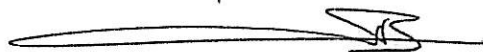
Comme nous nous y étions engagés, nous souhaitons aujourd'hui vous présenter l'ensemble des contours de cette opération d'extension du Parc d'Activités du Thal à l'occasion d'une réunion d'échange prévue le :

Jeudi 26 février 2009 à 20h00
Salle Renaissance – Mairie d'OBERNAI

Nous pourrions ainsi évoquer ensemble l'emprise végétalisée d'une largeur de 20 mètres en bordure des zones habitées, ainsi que les différentes hypothèses d'aménagement, les circulations douces et la circulation en général dans ce secteur.

D'avance, je vous remercie de participer à cette réunion et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Cordialement, Bernard FISCHER



Maire d'OBERNAI
Vice-Président du Conseil Général du Bas-Rhin

PS : Lettre envoyée à tous les habitants du Quartier de la Loi et aux entreprises du Parc d'Activités du Thal